



# Plan de protection du Tennis Club Carouge



**5 mai 2020**

**Dr Michel MONTESSUIT**

**Délégué COVID-19 pour le TC Carouge**

# 1. Modèle d'un plan de protection

Les mesures indiquées en noir sont des consignes à respecter obligatoirement et sont conformes aux mesures générales de la Confédération.

*Les mesures marquées en vert* sont des recommandations de Swiss Tennis.

**Les mesures marquées en rouge** sont des recommandations du Tennis Club de Carouge qui complètent les mesures générales de la Confédération et celles de Swiss Tennis.

## 1. Mesures clubs & centre

### 1.1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club, chaque centre doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

| Mesures   |
|---|
| La personne mandatée COVID-19 pour le Tennis Club de Carouge est :  |
| <b>Dr Michel MONTESSUIT</b><br><b>Avenue J.-D. Maillard 1</b><br><b>1217 Meyrin</b><br><a href="mailto:mmontessuit@bluewin.ch">mmontessuit@bluewin.ch</a><br><b>+4122 785 85 25</b> |

### 1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

| Mesures  |
|--|
| Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes : |
| <b>Notre gardien, M. Zylfi AJVAZI +4176 213 88 57, effectue une désinfection régulière des lieux.</b>  |
| Les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés  |
| Les poubelles sont retirées ou fermées.  |
| Le système d'eau potable est rincé avant d'être remis en service.  |
| Les portes et portails restent ouverts pour réduire les contacts au maximum.   |
| Des gants sont fournis pour le balayage des courts/l'entretien des courts est assuré par le gardien des courts.  |

### 1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m<sup>2</sup> par personne ; pas de contact physique

| Mesures   |
|---|
| Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes : |
| <i>p.ex. Système de limitation</i>  |

**Un rappel des dimensions d'un court de tennis sera installé sous forme de panneau à l'entrée des courts.**

Les bancs ou les chaises des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.

Un système de réservation des courts est disponible (voir aussi 1.5)

*Swiss Tennis recommande de jouer de préférence des simples, étant donné qu'il est difficile de toujours respecter la distance de sécurité en double.*

**Les parties en double sont interdites jusqu'au 8 juin 2020**

*Le club/centre détermine les lignes directrices permettant de réduire au minimum la rencontre des joueurs qui se succèdent sur les courts. Pour une réservation d'une heure, on joue en principe 45 minutes (p.ex. 16h00 – 16h45)*

*Swiss Tennis recommande de ne pas laisser jouer des invités ou des touristes et de n'autoriser l'accès qu'aux membres du club.*

#### 1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

##### Mesures

Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.

Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur, WC, espaces verts

Les vestiaires et les douches restent fermés

Les règles prescrites par la Confédération pour la gastronomie font foi pour le ravitaillement et les restaurants. Les mesures suivantes sont applicables :

**Les vestiaires seront accessibles uniquement pour accéder aux WC. Le reste des vestiaires ne sera pas accessible.**

**Interdiction aux parents de rester dans le sas d'entrée de la halle durant les cours juniors.**

**Il est demandé aux parents d'attendre la fin des cours dans la zone de verdure.**

**Mise en place d'un programme de réservation des courts online**

#### 1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

##### Mesures

Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes:

La réservation à l'avance des courts est possible grâce aux mesures/systèmes suivants:

*p.ex. exemple : GotCourts (l'offre spéciale « Back to court » : [GotCourts](#) )*

**Mise en place de la réservation en ligne par le système de gestion actuel du TC Carouge, à savoir PLUGIN**

## 1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

| Mesures  |
|--|
| <i>Des plages horaires spécifiques sont définies pour les seniors (65+):</i> |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

## 1.7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

| Mesures  |
|--|
| Les mesures de protection du TC Carouge ont été communiquées le 08.05.2020 aux groupes cibles par voie de mail.  |
| L'affiche de l'OFSP a été suspendue dans le TC Carouge. En plus, <i>l'affiche de Swiss Tennis «Voici comment nous protéger dans le club/centre de tennis » a été placardée sur le court de tennis.</i> |
| <b>Affichage sur le site internet du club, <a href="http://www.tenniscarouge.ch">www.tenniscarouge.ch</a>, de l'affiche « Voici comment nous protéger dans le club/centre de tennis »</b>              |
| <b>En recevant son code d'accès au système de réservation online du système PLUGIN, le membre affirme avoir pris connaissance du présent document.</b>   |

## 2. Mesures pour les joueurs de tennis

### 2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

| Mesures   |
|---|
| Par la réservation et la confirmation du court, le membre/client accepte les mesures de protection définies. Ceci est assuré par les mesures suivantes:                                   |
| <b>La réservation en ligne via le logiciel PLUGIN implique l'acceptation des règles et les sanctions relatives aux non-respect des consignes.</b>   |
|   |
| Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives. Ceci est assuré par les mesures suivantes :                     |
| <b>Rappel des directives par les professeurs de tennis.</b>   |
|   |
| <b>Sanctions pénalisantes en cas de non-respect des consignes. Sanctions allant du renvoi des cours à une exclusion temporaire du club, voir une exclusion définitive en cas extrême.</b> |
|   |
| <b>Le comité du Tennis Club de Carouge est responsable de l'application des sanctions.</b>  |

## 2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

| Mesures   |
|---|
| Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :  |
| <i>Tous les joueurs de tennis doivent prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter, surtout les mains, à la fin d'une partie.</i>   |
| On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.   |
| Les joueurs n'échangent aucun objet.  |
| Les joueurs de tennis amènent leurs propres balles.   |
| <i>Pour éviter une éventuelle contamination par les balles, Swiss Tennis recommande d'utiliser des balles neuves chaque fois qu'on joue. Chaque joueur peut avoir ses propres balles marquées. On évite ainsi de toucher avec la main les balles de quelqu'un d'autre. On ne sert qu'avec ses propres balles. On peut redonner au partenaire les balles qui ne sont pas les nôtres avec le pied ou la raquette.</i> |
| Chacun ramène ses détritits à la maison.  |
| <b>Les professeurs de tennis sont équipés de solution hydro-alcooliques. Ils en déposent sur les mains des joueurs du cours au début et à la fin de la leçon.</b>   |
| <b>Un rappel synoptique des règles sanitaires par un affichage adéquat.</b>   |
| <b>Mise en place de distributeurs de solution hydro-alcooliques dans différents lieux du club.</b>  |
|   |
|   |

## 2.3 Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

| Mesures  |
|--|
| Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés avec les coordonnées personnelles. Ceci est assuré par les mesures suivantes : |
| <b>Mise en place du logiciel de réservation PLUGIN.</b>  |
| Les joueurs de tennis ne peuvent pas entrer sur l'installation plus de 5 minutes avant leur temps de jeu.                          |
| Les joueurs de tennis doivent avoir quitté l'installation au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps de jeu.                |

## 2.4 Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

| Mesures   |
|---|
| Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment. |
| <i>Swiss Tennis recommande d'éviter les transports publics dans la mesure du possible.</i>  |
| <b>La distance entre les bancs sur le bord du terrain est respectée</b>   |

### 3. Mesures pour l'enseignement du tennis

#### 3.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

| Mesures   |
|---|
| Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club/centre dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes : |
| <b>Une sensibilisation accrue et le respect permanent des règles rappelés par les professeurs</b>   |
| Les entraînements en groupes de plus de 2 joueurs de tennis plus un enseignant nécessitent l'autorisation explicite du comité du club ou de la direction du centre.   |

#### 3.2. Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

| Mesures  |
|--|
| Le respect des consignes de 10 mètres carrés par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis :  |
| Un maximum de 5 personnes par court est autorisé.  |
| <i>L'OFSPPO accorde la priorité à l'entraînement individuel devant l'entraînement en groupe. Swiss Tennis recommande d'éviter les entraînements en groupe et de n'organiser que des leçons privées et semi-privées (max. 2 clients). Cela est valable en particulier pour les personnes de plus de 65 ans.</i> |
| <i>En cas d'entraînement par groupes, il faut adopter un modèle d'entraînement par stations (circuit) et ne pas organiser d'exercices de double.</i>   |
| <b>Les cours juniors sont limités à 4 + le professeur. Entraînements sous forme de poste de travail.</b>   |

#### 3.3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

| Mesures  |
|--|
| Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs clients une quantité suffisante de désinfectant. |
| Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.  |
| <b>Seuls les professeurs ramassent les balles, les joueurs renvoient les balles en direction du panier à l'aide de la raquette uniquement.</b>   |

### 3.4. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

| Mesures   |
|---|
| Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation (avec les coordonnées des joueurs de tennis). S'il y a plus de 2 participants, ils doivent être confirmés par le comité du club/de la direction du centre. |
| <b>Registre des présences tenu à jour</b>   |

### 3.5. Information des clients

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

| Mesures   |
|---|
| Les clients ont été informés de toutes les règles de conduite de la manière suivante:   |
| <b>L'inscription aux heures de jeu conditionne implicitement l'acceptation des règles d'usage établies dans le présent document</b> |
| <b>Mailing</b>  |
| <b>Information sur le site internet</b>   |

### Annexes

| Annexe   |
|--|
| <i>p.ex. Mode d'emploi du système de réservation, etc.</i> |
|  |

### Conclusion

Ce document a été établi par le Tennis Club de Carouge en date du 5 mai 2020.

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres et clients.

Personne mandatée COVID-19, Signature et date: \_\_\_\_\_